

Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Avis sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU) du 9 septembre au 10 octobre 2019 concernant la création d'un emplacement réservé pour la création d'une voirie structurante sur le secteur du Rody-Kermeur Coataudon à Guipavas .

Mr et Mme Kerdraon J. demeurant au 2 rue des Bergeronnettes (angle avec la rue des Hirondelles). Lors de l'achat de notre terrain, il nous a été précisé qu'une emprise avait déjà été effectuée sur celui-ci en vue de l'élargissement de la voie en axe secondaire de la rue des Hirondelles, c'est-à-dire 9m. Nous en avons été informés et avons donc acheté notre terrain, en toute connaissance de cause. Heureux de notre coin de campagne aux portes de Brest.

Depuis plusieurs années, nous observons les mutations de la zone du Rody et nous sommes conscients du développement de l'urbanisation, de l'enjeu d'un afflux supplémentaire de population et de la nécessité d'organiser la circulation dans les nouveaux quartiers.

Après avoir étudié votre projet, nous constatons que la création d'une voie structurante entre le rond point de Kerhouant et le rond point de Palaren a moins pour objectif principal de desservir les quartiers que de servir de voie de transit entre le Nord et le Sud du secteur.

C'est une aberration quand on sait qu'aujourd'hui de nombreuses municipalités font le choix de rocades pour contourner les communes ou quartiers, pour préserver l'environnement et la qualité de vie de ses habitants.

La transformation de cette voie secondaire en voie structurante aura pour impact d'engendrer une augmentation massive des nuisances sonores, de la pollution et ainsi une dévaluation non négligeable des jardins et maisons y attenant.

Comment comptez-vous indemniser les riverains présents de longue date qui vont subir de plein fouet les conséquences de ce projet ?

Dans le futur, si ce projet de voie structurante devait se faire, pourquoi ne pas profiter des zones à urbaniser en longeant le vallon du Stangalard jusqu'à Palaren ?

Ou en longeant le Costour jusqu'à la rue de la gare (rond point du spadium) voie rapide D165 pour la fluidité du trafic et désengorger le rond-point de Palaren aux heures de pointe ?

Pourquoi imposer le «tout voiture» à une zone jusque là préservée, quitte à dénaturer l'environnement ?

Actuellement, un axe primaire centralisé (rue du Rody) dessert les quartiers encadrés par la vallée du Costour et le vallon du Stangalard. Cet axe sur lequel des travaux d'élargissement ont déjà été partiellement réalisés et semble déjà avoir cet usage ! – reste seulement à achever une portion et à envisager de couper deux virages dans le bas du Rody pour sécuriser cette voie.

Pourquoi ne pas mener à terme ce chantier ? Tous ces travaux ont déjà eu un coût.

Pourquoi se lancer dans un projet parallèle, redondant avec les travaux d'aménagement en cours ?

Pourquoi ne pas privilégier les voies douces, les pistes cyclables... ?

Les habitants et les habitués de cet axe l'emprunte sans gêne, ni problème de sécurité depuis l'aménagement des voies. Cet axe demeure, nous semble-t-il, le plus judicieux pour un futur passage de bus . Pourquoi l'excentrer de la zone à desservir ?

Un axe primaire centralisé entre les 2 vallons est suffisant. Son existence est cohérente, ancrée dans les habitudes des riverains, sécurisé, pratique pour tous et soucieuse des espaces naturels existants.

Dans le projet de modification du PLU, nous nous étonnons **surtout** que vous fassiez abstraction du bâti existant dans le haut du Rody avec le passage à travers une zone urbanisée de longue date, la rue des Hirondelles, et ce sans concertation préalable avec les riverains. Ce qui est scandaleux.

Aujourd'hui de nombreux citoyens de Brest et des environs profitent de cet axe secondaire entre les 2 vallons pour s'aérer, marcher, courir... Les enfants profitent aussi de cet environnement.

Ne doit-on pas en tenir compte ? N'est-ce pas là l'un des enjeux majeurs de notre société que de préserver celui-ci.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous porterez à nos remarques et

Vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.